Image not found or type unknown

indemnites maternites suite arret maladie

Par **NAMN03**, le **29/08/2012** à **08:43**

Bonjour,

Je me permets de poster un message car je ne trouve aucune solution et j'espère que l'un d'entre vous pourra m'aider.

Pour vous résumer, ma déclaration de grossesse date de décembre 2011. La cpam m'a demandé mes bulleins de salaires de nov/dec/jan.

J'ai eu des complications et j'ai été arrêté quelques semaines au mois de Février, puis Mars. (payé à 100% directement par mon employeur et 80 % à partir du 16/06)

Mon congés patho a démarré au 16 Juillet et j'étais arrêté depuis le 16/06.

Quand j'ai reçu mon paiement cela ne correspondait pas du tout à ce qu'il m'ont demandé.

J'appel une 1ere fois la dame me dit on va prendre en compte le plus avantageux des 2 pour vous (comparatif nov/dec/jan et avril/ mai/ juin) jusque là ok pas de problème, je renvois les documents.

Depuis un mois pas de réponse, je me déplace et là...une conseillère me dit qu'ils prennent en compte les 3 mois de salaire avant mon dernier arrêt?? Ce qui me fait perdre plus de 200€???
Ils ne prennent pas en compte Juin car il y a un arrêt et que cela ne fait pas un mois complet mais ils prennent Mars??? (salaire bien différent de Juin ce qui me laisse penser qu'ils prennent que ce qui les arrange!!!)

Est ce que je peux contester, je ne comprends pas c'est écrit nulle part sur leur site, personne m'en a informer si j'avais pas appelé!!

Faut il risquer la santé de son bébé pour être payé correctement??

Quelqu'un peut il m'expliquer clairement le pourquoi du comment et quelles sont les démarches à faire??

A une semaine d'accoucher j'avais vraiment autre chose à penser!!!

Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés